

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 28 avril 2015

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Jean FERLIER, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER, Isabelle COT, Philippe CORTES, Vincent GUILLOUËT

Absents excusés : M. Patrick MADI qui a donné pouvoir à Mme Catherine DANIEL,
Mme Delphine VALIN-HOBBE qui a donné pouvoir à M. Claude DUMONT
Mme Ana FAUVET qui a donné pouvoir à M. Robert de KERVÉGUEN
Mme Anick PERTUISOT qui a donné pouvoir à Mme Isabelle COT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Claude DUMONT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 31 mars 2015.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

- Dépôt de sel :

Nous n'avons toujours pas de réponse de Monsieur ALBIN, responsable du secteur Vexin au Conseil Général au sujet de la reconstruction du mur du dépôt de sel qui n'a toujours pas été réalisée.

Monsieur de KERVEGUEN va s'adresser au président de la commission départementale compétente ainsi qu'auprès de Monsieur MULLER, conseiller général du canton avec photographies à l'appui. Il rappelle également son inquiétude quant à ce dépôt de sel à ciel ouvert et les conséquences environnementales possibles

- Aire de jeux :

La Société ATC Bâtiment a remplacé la semaine dernière les copeaux pour amortir la chute des enfants au niveau du jeu de la tour palmier qui est désormais accessible.

D'autre part, le bureau Véritas est venu vérifier la conformité de l'ensemble de l'aire de jeux et a recommandé quelques améliorations telles que les vis de fixation des rondins au sol qui devront être recouvertes d'un cache en plastic, ébavurage de certains trous dans le bois du jeu de la tour (crainte d'échardes).

Par contre, la balançoire rigide (avec les pneus) a été condamnée car une barre support a été cassée. Le nécessaire a été fait pour la remettre en état au plus vite.

- Entretien de la voirie :

Les différents nids de poule ont été rebouchés avec deux tonnes de goudron chaud. Monsieur le Maire tient à remercier Claude Dumont, les cantonniers et le SIEVA pour leur collaboration.

Des travaux plus conséquents seront programmés dès que nous aurons connaissance des rues concernées par la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

- **Aménagement de la Place d'Amboise :**

Les travaux d'aménagement de la Place d'Amboise ne seront réalisés qu'après le départ des forains car les installations risquent d'endommager les peintures encore neuves.

- **Agrandissement de la station d'épuration :**

Nous avons transmis aux consorts Godin, l'estimation du service des domaines concernant la parcelle cadastrée section C n° 909 d'une superficie de 9 488 m² nécessaire à l'agrandissement de notre station d'épuration soit 10 440 € susceptible d'être majoré de 5 %.

Les consorts Godin, par l'intermédiaire de leur avocat, ont fait part de leur étonnement quant au prix proposé faisant valoir que la commune avait acheté en 1968 la parcelle actuelle au prix de 3 Francs le m². Il proposerait de céder les 9 488 m² moyennant la somme de 30 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et autorise le maire à négocier au mieux tout en sachant que l'indemnité d'éviction à verser à l'agriculteur sera à la charge de la commune.

- **Commission information communication :**

Le maire adresse des remerciements aux membres de la commission information, communication et plus particulièrement à Anna Fauvet pour l'excellent travail réalisé sur la dernière parution des Brèves de Vigny.

- **Rétrocession de la voirie – espaces communs – réseaux du site des Ormeteaux :**

Monsieur le Maire propose de faire appel à un assistant maître d'ouvrage afin qu'une expertise soit engagée sur la conformité des ouvrages réalisés sur la voirie, les espaces publics et réseaux du site des Ormeteaux devant être rétrocédés. Cela ne remet pas en cause la rétrocession mais permettra à la Commune de se retourner contre l'aménageur en cas de malfaçons.

- **Dossiers DETR :**

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 a été déposée pour la création d'une salle d'auditorium et de diffusion dans le cadre du projet de conservatoire à rayonnement intercommunal du Vexin et du Val de l'Oise dont le financement serait le suivant :

Coût de l'opération	453 700 € H.T.
DETR 45 % de 350 000 €.....	157 500 €
Conseil régional Ile de France 30 %	136 100 €
Conseil départemental 20 %	90 740 €
Autofinancement de la commune de Vigny.....	160 090 €.

Dans un deuxième temps la commune de Vigny sollicitera en 2016 une subvention pour la réalisation de l'école de musique au titre de la DETR 2016.

DELIBERATIONS :

- **Adhésion de la commune de St Germain-en-Laye au CIG :**

La commune de Saint-Germain-en-Laye a demandé son affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France.

Conformément à la loi, cette demande doit, préalablement à sa prise d'effet, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire de la commune de Saint- Germain-en- Laye au CIG en tant que collectivité affiliée.

- **Adhésion de la commune de Frémainville au SMGFAVO :**

La Commune de Frémainville a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise qui l'a acceptée à l'unanimité en réunion syndical du 28 mars dernier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Frémainville au SMGFAVO.

- **Création d'une régie de recettes pour les manifestations communales :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal est favorable à la création d'une régie de recettes pour les manifestations communales pour un montant d'encaisse maximum de 1 220 €.

Madame Anick PERTUISOT est désignée régisseur de recettes. Elle sera chargée de la tenue des comptes à l'égard de la perception de Marines.

D'autre part, il y aura lieu d'étendre le type de dépenses autorisées sur la régie d'avance existante pour les dépenses « fêtes et cérémonies » et d'augmenter le montant de l'encaisse maximum à 1 220 €.

- **Demande de subvention dans le cadre de la réserve sénatoriale :**

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter une subvention dans le cadre de la réserve sénatoriale auprès du Sénateur Alain RICHARD pour les travaux de réhabilitation du logement situé au dessus de la supérette au 12, rue du Général Leclerc.

Monsieur Claude DUMONT a estimé les travaux à 45 000 € H.T. et il attend la réactualisation des devis.

Un contact a été pris auprès de l'assistante du sénateur qui doit nous confirmer les conditions d'octroi de cette subvention.

- **Reconduction de l'opération baladobus :**

Le PNR nous propose de reconduire l'opération baladobus tous les dimanches du 17 mai au 27 septembre inclus. La participation financière s'élève à 400 € et a été prévue au budget. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

ASSAINISSEMENT :

Mme Marie-France PUGET fait part de la réunion de lancement avec les représentants de la Société HYDRATEC chargée de la maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Les deux grandes prestations :

- étude globale pour toutes les rues présélectionnées (tranche ferme et tranche conditionnelle)
- assistance aux travaux de la tranche ferme.

La première étape des études concerne les enquêtes domiciliaires chez les particuliers concernés. Une réunion publique d'informations est prévue le jeudi 7 mai à 20 heures.

C.C.V.C. :

- Commission Petite Enfance :

Madame Catherine DANEL fait savoir qu'une réunion d'informations est organisée à la mairie de Marines le mardi 19 mai à 19 h à 20 h 30 pour les futurs parents afin de leur présenter les différents modes de garde.

Elle rappelle que la CCVC fonctionne en sectorisation et il avait été question que les enfants de l'école de Vigny soient accueillis le mercredi après-midi à Ableiges mais compte tenu du nombre d'enfants et de la répartition avec les autres communes, ils continueront à être accueillis au Centre de Loisirs les p'tits amis à Seraincourt à la rentrée prochaine.

Le transport du mercredi midi pris en charge par la CCVC représente un coût annuel de 1 787 €. Le trajet est le suivant : Aavernes – Vigny – Longuesse – Sagy – Seraincourt.

La CCVC aimerait connaître le nombre d'enfants qui fréquenteront le transport le mercredi midi à la prochaine rentrée. Un questionnaire va être distribué très prochainement par l'intermédiaire de l'école.

- Fiscalité professionnelle de zone :

Une communauté de communes ayant créé, créant ou gérant une zone d'activités économiques qui se situe sur le territoire d'une ou plusieurs communes membres peut décider de se substituer à ces communes pour la perception de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) acquittée par les entreprises implantées dans cette zone.

La C.C.V.C. qui vient d'instituer la fiscalité professionnelle de zone recevra désormais, pour toutes les entreprises installées sur son site 1 rue de Rouen, le produit de la CFE et la CVAE.

Il est donné connaissance du tableau faisant apparaître le montant de la CET (Contribution Économique Territoriale CFE+CVAE) perçue en 2014 par la commune avant la mise en place de la FPZ soit 355 € pour 4 entreprises.

Monsieur le maire tient à rappeler que la parcelle cadastrée section ZA n°s 58 et 59 située en face du 1 rue de Rouen qui appartient actuellement à la CCVC ne rentre pas dans le périmètre de la FPZ.

INFORMATIONS BUDGETAIRES :

Nous avons reçu, après le vote du budget, le montant de la DGF qui a baissé de 12,38 % au lieu de 9,34 % initialement estimée. La DGF réelle fait apparaître une perte de ressources de 20 765 € au lieu de 14 908 € avec la DGF estimée.

Il est communiqué également le tableau concernant la DGF 2015 versée aux communes du Val d'Oise faisant apparaître l'évolution 2014 – 2015 qui sera adressée par mail au Conseil Municipal.

Madame Catherine BONNOUVRIER considère qu'il serait intéressant de connaître le mode de reversement du FNGIR

COMMISSIONS COMMUNALES – RAPPORTEURS LES VICES-PRESIDENTS :

- CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Catherine DANEL, Vice-présidente aux affaires scolaires qui fait un bref compte rendu de la réunion de la Caisse des Écoles du 08 avril dernier :

- **Le Compte Administratif 2014** a été voté :

Section de fonctionnement : Dépenses :	217 433,63 €
Recettes :	240 784,09 €

 Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 23 350,46 €

 Section d'investissement :

Dépenses :	5 237,09 €
Recettes :	379,01 €

 Soit un déficit d'investissement de clôture de 105,20 €

L'excédent global de clôture s'élève à 18 492,38 €.

- **Le Budget Primitif 2014** a été voté :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	258 529,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	4 917,08 €
- **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** :

Il est proposé de reconduire un certain nombre d'activités à la prochaine rentrée aux mêmes jours et horaires. Il a été suggéré :

Pour la maternelle : éveil corporel, éveil musical, jeux de ballon, atelier céramique

Pour le primaire : échecs, théâtre, judo, atelier céramique et une animation artistique à mi-temps avec la participation de Alain Dumiot et Suzanne Jousselin, de l'initiation à l'anglais et si possible les percussions par le SIMVVO.

Il a été décidé d'augmenter la participation annuelle des parents et de la porter à 55 € par enfant au lieu de 50 €.

Les parents sont invités à une réunion d'information publique le jeudi 11 juin à 20 h 30 dans la salle des fêtes.
- **Participation aux fournitures scolaires** :

Montant de la participation pour 2015-2016 : 430 € et 380 € à partir du 2^{ème} enfant.
- **Garderies et études surveillées** :

Maintien des tarifs actuellement pratiqués.
- **Cantine scolaire : à la rentrée de septembre**

Augmentation du repas servi aux enfants : 3,95 € au lieu de 3,90 €

Augmentation du repas servi aux adultes : 4,35 € au lieu de 4,30 €

Reconduction d'offrir le repas de Noël à tous les élèves

Possibilité de régler les frais de cantine et des garderies par chèque CESU
- **Prévisions des effectifs pour la rentrée de septembre** :

Pour la rentrée de septembre 2015 : 177 élèves à la date de ce jour alors que les effectifs actuels sont de 189 élèves.
- **Souscription** :

Une circulaire sera adressée aux parents d'élèves et aux habitants de la commune pour leur demander leur participation à travers une souscription à la caisse des écoles.
- **Fêtes de fin d'année** :

La kermesse : le 19 juin

Le spectacle : le 24 juin à Jouy-le-Moutier.
- **COMMISSION ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET JEUNESSE** :

La Commission Animation, Vie Associative, Sport et Jeunesse, s'est réunie le 15 Avril 2015.

En l'absence de sa vice-présidente, Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle COT afin qu'elle fasse un compte rendu de cette réunion.

- les jeux intervillages du 11 avril : 27 enfants de Vigny ont été contents d'y participer – Courcelles-sur-Viosne a gagné et organisera les prochains jeux. Vigny a terminé 14^{ème} sur 16 communes participantes.

- la fête du 6 juin s'organise avec la participation des associations (Vigny-Loisirs – Tennis-Club – le Club de Football – l'école de sabre Kusanagi – les écuries du Centaure – la poterie du Centaure) et une animation de percussions brésiliennes avec la troupe Léopard Tape.

Il sera proposé 2 menus au choix : méchoui ou barbecue et un menu enfant. La réservation devra se faire avant le 27 mai.

Le prix des menus a été établi à prix coûtant.

La commune prendra à sa charge l'animation musicale et le verre de l'amitié.

Les organisateurs se sont basés sur 200 personnes pour le déjeuner.

Pour les personnes n'ayant pas réservé, Audrey Jorelle propose que l'on organise une buvette à la demande où saucisses, andouillettes/ frites seraient vendues à partir de son stock existant dans son congélateur. L'idée d'un stock-tampon est retenue.

La buvette restera ouverte l'après midi pour crêpes et boissons.

Monsieur Vincent GUILLOUËT tient à remercier Audrey Jorelle de sa proposition qui permettra aux personnes qui souhaitent déjeuner de pouvoir le faire sans avoir réservé.

Une discussion s'engage à ce sujet et Monsieur le Maire précise que s'agissant d'une première expérience en la matière avec le choix d'organiser un déjeuner méchoui ou barbecue, il était nécessaire de demander une pré-inscription comme cela se pratique du reste ailleurs dans des manifestations communales de ce type afin de ne pas se retrouver avec un stock d'inventu.

Le Conseil Municipal est invité à apporter son aide dans l'organisation de la fête du 6 juin prochain.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – RAPPORTEURS LES DELEGUES :

- **S.I.E.V.A. :**

Échange de parcelles :

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

- le SIEVA est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 145 d'une superficie de 606 m² sise 19, rue de la Comté où la mairie de Vigny a fait construire une maison de gardien à ses frais
- la Commune de Vigny est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n° 46 d'une superficie de 607 m² sise 3, ruelle aux moines où le SIEVA a fait construire son atelier et ses bureaux à ses frais.

Cette situation non seulement est plus qu'équivoque mais risque à terme de poser de gros problèmes. C'est pour ces raisons que les deux collectivités, lors de la précédente mandature, étaient favorables à un principe d'échange de parcelles, celles-ci étant de la même superficie.

Le service du domaine a été consulté en septembre 2008 et a évalué :

- la parcelle 3, ruelle aux moines à 103 000 €

- la parcelle 19, rue de la Comté à 3 000 €
soit une soulte à verser par le SIEVA de 100 000 €.

Cette situation est restée en l'état, le SIEVA n'étant pas favorable au versement d'une telle somme ce que nous pouvions comprendre. L'explication de cette différence d'évaluation vient du fait que la parcelle AD n° 145 se trouve dans une zone non constructible.

Monsieur Robert de KERVÉGUEN considère qu'il est nécessaire de sortir rapidement de cette situation et de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties sans versement de soulte.

La solution serait que le SIEVA cède à la commune de Vigny, en sus de la parcelle cadastrée section AD n°145, la parcelle cadastrée section AB n°163 d'une superficie de 534 m² sise 16, ruelle aux Moines, que le service du domaine a évalué à 100 000 €.

Nous avons consulté l'étude notariale de Vigny qui nous a confirmé la faisabilité de cet échange dans ces conditions sans versement de soulte, il s'agirait donc d'une « opération blanche ».

Le Président du SIEVA serait favorable à cet échange après avoir vérifié qu'il pouvait prévoir quelques places de stationnement à l'arrière de son atelier. Il a exposé les faits lors de la dernière assemblée générale du syndicat et proposera un vote lors la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal approuve cet échange tel qu'il est présenté.

Local rue de Gisors :

Des renseignements vont être pris sur le propriétaire du local situé rue de Gisors qui figure au cadastre au nom du SIEVA et dont la Commune a toujours disposé.

Rapport d'activité – rapporteur Christian EVRARD :

1 – comité syndical du 17 mars 2015 :

- vente du puits de Théméricourt au propriétaire du terrain
- prix de l'eau : 0,85 €/m³
- prix de l'abonnement : 11,50 €
- facturation du traitement des factures d'assainissement aux communes : 1,20 €/facture deux fois par an
- remplacement de 2500 compteurs pour la télé-relève (budget : 196 000 € financé par emprunt
- 60 ans du SIEVA
- Remplacement de 250 branchements au plomb à Us
- Création d'une commission communication qui prépare 4 pages d'information : « la feuille de l'eau »
- 500 000 € budgétés pour une station de traitement des paramètres physico-chimiques de l'eau potable

2 – SDAGE 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour les captages prioritaires du Grenelle de l'Environnement

- Réunion en préfecture le 9 avril
- Concerne 10 captages et 8 collectivités sur le Val d'Oise
- Création d'un groupement de commandes pour une étude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) dont le SIEVA sera le coordonnateur. L'étude sera planifiée sur 14 mois avec un démarrage en février 2016.

3 – comité syndicat du 15 avril 2015 :

- Vote positif pour la mise en sécurité des sites du SIEVA (captage d'Avernes, réservoirs et châteaux d'eau, siège du SIEVA) par un système de télésurveillance
- Tessancourt risque de quitter le SIEVA en raison d'un transfert de compétence à la Communauté

Urbaine de Meulan-Les Mureaux. Le SIEVA n'est pas d'accord

- Echange de terrain entre Vigny et le SIEVA.

4 - analyses de l'eau :

- Tous les paramètres sont dans la norme.

S.I.B.V.A.M. – rapporteur Christian EVRARD :

1 – 5 mars 2015 – réunion au conseil général du Val d'Oise pour le SDAGE 2016-2021 l'Eau)

- l'enquête publique est consultable sur le site du Conseil Général (rubrique environnement) jusqu'au mois de juin 2015. Informations à communiquer aux habitants par les mairies

- la question est posée de la pérennité de l'existence des syndicats et le transfert de gouvernance à des EPCI ou EPAGE

2 – 25 mars 2015 – réunion au PNR avec le Région IdF, le conseil général du Val d'Oise, l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour établir un bilan du contrat de bassin de l'Aubette de Meulan 2011-2015 sur les actions engagées :

A – reconquête de la qualité de l'eau = 50 % réalisé

B – action sur les cours d'eau et milieux aquatiques = 30 % réalisé

C – gestion de la ressource en eau = 80 % réalisé

D – gestion des eaux pluviales = 10 % réalisé

E – aménagement hydraulique de lutte contre les inondations = 0 % réalisé

F – action de suivi du contrat de bassin = 50 % réalisé

- Un animateur du PNR (Mr Géraud de Goede) actuellement sur le contrat de la Montcient sera progressivement mis à disposition du SIBVAM

- Le contrat de bassin de l'Aubette de Meulan 2011-2015 est abandonné au profit d'un contrat « trame verte-trame bleue » principalement axé sur les milieux aquatiques et humides mais également sur les milieux terrestres, cet abandon ne suspend pas les actions concernant l'assainissement et l'eau potable qui restent éligibles aux subventions des financeurs.

- La lutte contre le ruissellement fait l'objet d'une mise à jour de l'Agence de l'Eau avec le PNR pour recenser les territoires concernés

- La protection des communes contre les inondations sont de leur ressort mais le SIBVAM a demandé que la protection des communes d'Avernes et de Sagy-Saillancourt soit inscrite dans le projet trame verte-trame bleue

- le SMIGERMA, syndicat du bassin de la Montcient (affluent de l'Aubette à Hardricourt) ayant déjà un contrat trame verte-trame bleue, le SIBVAM intégrera un contrat global d'actions trame verte- trame bleue bassins versants Aubette-Montcient du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2018. Chaque syndicat restera maître de ses actions.

3 – entretien de l'Aubette :

- une déclaration d'intérêt général est en cours d'établissement pour le nettoyage de 4 tronçons.

Un décret préfectoral du 30 octobre 1852 établi les devoirs de chaque riverain, le SIBVAM est entrain de consulter le pôle eau de la Préfecture afin de savoir si ce décret est toujours applicable et s'il y a eu des avenants.

4 – 8 avril 2015 – Assemblée générale du SIBVAM :

- présentation du logo et du contrat trame verte-trame bleue par l'animateur du PNR

- vote du budget primitif et de l'augmentation de 10 % de la participation des communes

- réception du bassin de rétention de la ZAC d'Alçon à Menucourt.

- S.M.I.R.T.O.M – rapporteur Claude Dumont :

Monsieur Claude DUMONT fait un bref compte rendu de l'assemblée générale du SMIRTOM du 12 mars 2015 :

- Le marché incinération peut être prolongé par l'avenant n°3 jusqu'au 15 janvier 2021, il paraît plus judicieux pour le moment de rester sur le marché initial étant donné les évolutions de

périmètre que le SMIRTOM pourrait connaître début 2016 et la faible concurrence des usines d'incinération sur le secteur.

- le coût du service facturé à l'habitant est inchangé par rapport à 2014 soit 77,63 €/habitant correspondant à 58,67 €/habitant pour la collecte et le traitement et 18,96 €/habitant pour les déchèteries.
- tarifs pour la location des bennes aux particuliers et aux mairies :

	Locations aux particuliers	Locations aux collectivités et associations
8 m3 encombrants	170,00 € TTC	255,00 € TTC
8 m3 gravats	130,00 € TTC	190,00 € TTC
8 m3 déchets verts	110,00 € TTC	165,00 € TTC
30 m3 encombrants	-	450,00 € TTC

- **S.I.E.R.C. :**

Madame Marie-France PUGET a assisté à l'assemblée générale du SIERC le 8 avril.

Elle rappelle la vocation du syndicat qui consiste à aider les communes en enfouissement des lignes électriques, en éclairage public et intervient également sur la partie France Télécom.

Projet pour 2016 : mise en place par un bureau d'études d'un système d'information géographique reprenant tous les réseaux des communes gérés par le SIERC.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès du SIERC pour le remplacement des lampes de l'éclairage public de Vigny en LED, qui doit être examinée en 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

DEPART DE L'ADJUDANT CHEF CLOTEAUX :

L'adjudant Chef CLOTEAUX vient d'être promu major et sera muté au 1^{er} juin à la brigade d'Orgeval (78), après 13 années passées à la brigade de Vigny.

CEREMONIE DU 8 MAI :

A l'occasion de la fête de la Victoire et de la fête Sainte Jeanne d'Arc, un office religieux sera célébré en l'église Saint Médard de Vigny le vendredi 8 Mai à 11 heures suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.

FESTIVAL DU VEXIN :

Cette année, la commune de Vigny ne figure pas volontairement dans le calendrier des concerts organisés dans le cadre du Festival du Vexin étant donné le peu de participants de Vigny et compte tenu de la dépense qui en découlait. Il convient en effet de rappeler que le contrat prévoyait que la commune devait acheter un nombre de places pour un montant en 2014 de 1000 €, charge ensuite à la commune de les revendre. Malgré une campagne de communication importante l'année dernière, avec des prix attractifs (la gratuité d'une place pour deux achetées) la commune s'est retrouvée à nouveau avec des places invendues.

Des concerts sont prévus à Théméricourt et Guiry-en-Vexin. Les habitants de Vigny intéressés pourront se rendre dans ces communes proches. Monsieur le Maire précise que l'organisation des concerts dans ces deux villages n'est pas prise en charge par les communes.

L'année dernière Monsieur le Maire s'était rapproché de Madame Delouye président de l'association en charge du concert à Théméricourt afin de mutualiser cette manifestation sur les deux communes, mais cette proposition était restée sans suite.

PERMANENCE DES SERVICES FISCAUX :

Un employé des services fiscaux assurera deux permanences à la Mairie de Vigny pour aider les contribuables dans leur déclaration d'impôts les jeudi 7 et mardi 12 mai de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

CAMBRIOLAGES :

Du fait de plusieurs cambriolages dans la commune, des recommandations faites par la gendarmerie ont été mises sur le site internet de la Commune.

VISITE DE LA CARRIERE :

A l'occasion de la fête de la Nature, une porte ouverte est organisée à l'ancienne carrière – site géologique de Vigny – Longuesse le jeudi 21 mai de 17 h à 19 h

GARAGE COMMUNAL :

Le PNR a retenu le garage communal situé 26 rue Beaudouin dans le cadre du concours d'architecture sur la « maison contemporaine vexinoise ». 40 sites ont été proposés et 10 ont été retenus.

Cette opération ne coûte rien à la commune mais permet à une équipe d'architectes de présenter un projet.

REUNION DE QUARTIER :

La 1^{ère} réunion de quartier prévue le 12 septembre à 10 heures permettra au conseil municipal de rencontrer les habitants du Bord'Haut.

CHÂTEAU DE VIGNY :

Le Maire fait savoir que l'agent immobilier en charge de la vente du château a mandaté un expert afin qu'il établisse un rapport sur le coût de la réhabilitation du château qui respectera les normes en vigueur. Il précise que les personnes qui ont manifesté un intérêt pour le château semblent très intéressées également par la Place Rohan.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Christian EVRARD a demandé aux pompiers de Vigny après leur entraînement de nettoyer la canalisation de l'Aubette se trouvant sous la route au niveau du lavoir.
- A la demande de Madame Catherine DANIEL, le Maire fait savoir qu'un incendie à priori criminel s'est produit dans les locaux de la Société Microvoirie dans la zone d'activités « la Croix Jacquébot ».
- Monsieur Claude DUMONT rappelle que la commune s'est engagée depuis peu dans une action « zéro phyto ». Par conséquent, il ne faudra pas s'étonner de l'herbe sur les trottoirs qui ne seront plus traités. Au niveau de la Croix Jacquébot, la pelouse ne sera

pas tondue, la coupe du foin sera faite au mois de juillet. Toutefois, un passage sera réalisé pour les randonneurs. Une communication sera faite sur le sujet.
Seules les allées du cimetière ont été traitées cette année.

- Madame Catherine BONNOUVRIER suggère que des renseignements soient pris sur l'éco-pâturage et elle demande également un meilleur entretien des allées de la gaudière.
- Monsieur Claude Dumont fait savoir qu'il doit rencontrer avec Jean FERLIER des géomètres pour le bornage de chemins. Monsieur le Maire indique qu'il y a une réflexion à mener afin que les chemins remis en état et réhabilités soient connus des randonneurs.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 26 mai 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 heures.